



DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026

Comité de suivi du schéma d'accessibilité PMR de la Région

Présentation du projet de Liaison Crémieu – Lyon par Meyzieu et de la concertation

Compte-rendu

Date : le mardi 2 décembre 2025 à 16h30

Lieu : Hôtel de Région (Lyon)

Nombre de participants : environ 20 participants (membres du Comité de suivi du schéma d'accessibilité PMR de la Région)

Les représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Frédéric Aguilera, Vice-Président délégué aux transports
- Gautier Rouhet, Directeur Adjoint des projets d'infrastructure de mobilité
- Franck Gimenez, Chef de projet
- Coline Grégoire, Référente concertation

Le garant de la concertation

- Denis Cuvillier, Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Le diaporama présenté lors du Comité de suivi est accessible sur l'espace numérique du projet, [rubrique « médiathèque ».](#)



DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026

Introduction

Frédéric Aguilera, Vice-Président délégué aux transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, rappelle que la liaison Crémieu-Lyon par Meyzieu est un projet majeur pour la Région qui a souhaité donner la priorité aux mobilités décarbonées ces dernières années. Il indique également que c'est un projet discuté depuis de longues années, très attendu par le territoire. Il souhaite donc que, grâce à la concertation, le projet puisse avancer de manière significative. Enfin, Frédéric Aguilera insiste sur la volonté de la Région de faire progresser le projet grâce aux remarques, aux suggestions et aux contributions des participants. Il conclut avec le souhait d'un échange riche et direct avec les membres du comité, acteurs essentiels à la réussite du projet.

Denis Cuvillier, garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), rappelle d'abord que cette concertation relève d'une démarche volontaire de la Région, qui a choisi de la placer sous l'égide de la CNDP. Il précise que sa mission couvre l'ensemble du processus, depuis la préparation jusqu'à la clôture de la concertation. Il rappelle ensuite le statut de la CNDP, un organisme indépendant, non rattaché à un ministère et neutre vis-à-vis du projet et du maître d'ouvrage. Par conséquent, il précise que son rapport final – qu'il devra remettre dans le mois suivant la clôture de la concertation – ne portera aucun jugement sur le fond du projet. Il ajoute que le travail s'effectue en toute transparence, les échanges avec l'équipe projet étant consignés dans des notes annexées au bilan final.

Il insiste ensuite sur l'importance de l'argumentation dans une concertation, distincte d'un référendum. Il invite donc les participants à exprimer leurs positions en exposant les conditions ou arguments qui motivent leur avis, qu'il soit favorable ou défavorable. Il rappelle également deux principes fondamentaux de la CNDP : l'égalité de traitement de toutes les contributions et l'inclusion de tous les publics. À ce titre, la concertation prévoit des dispositifs spécifiques pour différents groupes, comme les associations, le monde économique ou les personnes en situation de handicap.

Il rappelle enfin que le Code de l'environnement prévoit deux temps obligatoires de participation du public : la participation « amont », éventuellement confiée à la CNDP – ce qui est le cas pour le projet de liaison Crémieu – Lyon, puis, en cas de poursuite du projet, une enquête publique constituant la participation « aval », conduite sous l'autorité du tribunal administratif.



DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026

Première partie – Présentation de la concertation et du projet

- **Le projet et la concertation** sont présentés par la Région sur la base de la [vidéo de présentation du projet](#). Des compléments sont apportés dans le [diaporama](#).
- Le gabarit des cahiers d'acteurs évoqué en séance est accessible sur l'espace numérique du projet, [rubrique « cahiers d'acteurs »](#).

Deuxième partie – Temps d'échanges

- Une représentante de l'association Point de vue sur la ville de Lyon indique que les associations ont été sollicitées à de nombreuses reprises lors de concertations sur différents projets de tramway (T9, T10, TEOL, et plus récemment T8). Elle souhaite que ce qui a été remonté lors de ces concertations soit pris en compte dans le cadre du projet de liaison Crémieu-Lyon par Meyzieu. Elle en appelle notamment à la CNDP pour que le lien soit fait entre ces différents projets.

La Région indique que les projets cités sont conduits sous maîtrise d'ouvrage de SYTRAL Mobilités et qu'elle pourra se rapprocher des services pour récupérer les remontées des associations, faites lors des précédentes concertations. Elle indique que ce temps d'échanges, dans le cadre du Comité de suivi, est important pour la Région pour recueillir les avis et questions des associations.

Denis Cuvillier, garant de la concertation, complète en indiquant qu'il fera figurer cette demande dans son rapport et qu'il se rapprochera des garants des concertations citées pour faire le lien entre les projets.



DU 12 NOVEMBRE 2025 AU 14 JANVIER 2026

- **Une participante** souhaite savoir si des propriétaires fonciers seront impactés, voire expropriés pour la réalisation du projet.

La Région précise que l'essentiel du tracé se situe sur une emprise ferroviaire existante entre Crémieu et Meyzieu, appartenant aux Départements de l'Isère et du Rhône. Cette emprise sera mise à disposition de la Région par les deux Départements, dans la mesure où elle est réservée depuis longtemps pour ce projet. La Région indique également que des parkings-relais (P+R) sont prévus à proximité de chaque nouvelle station et qu'un site de maintenance et de remisage (SMR) est envisagé proche du terminus de la ligne. Des échanges avec les acteurs locaux sont en cours pour identifier plus précisément les emplacements des P+R et du SMR. Si la décision de faire le projet est prise à l'issue de la concertation préalable, les études de conception préciseront la localisation et le dimensionnement des P+R et du SMR. En lien avec les acteurs locaux, des contacts avec les propriétaires fonciers seront initiés par la Région.

Conclusion

La Région clôt le temps d'échanges en invitant les participants à contribuer à la concertation, notamment au travers des cahiers d'acteurs : [Les cahiers d'acteurs | Liaison Crémieu – Lyon par Meyzieu | Expression Auvergne-Rhône-Alpes](#), et en participant aux rencontres : [L'agenda des rencontres | Liaison Crémieu – Lyon par Meyzieu | Expression Auvergne-Rhône-Alpes](#).

La Région indique également aux participants que, s'ils souhaitent poser des questions, ils peuvent les adresser à la Région sur qui y répondra, sur l'espace numérique : [Liaison Crémieu – Lyon par Meyzieu | Expression Auvergne-Rhône-Alpes](#).